

ianiques,



place ! On les comprend ».

La place, les Palestiniens la cédèrent néanmoins. Puisqu'ils durent fuir devant les troupes juives ou furent tout simplement expulsés de leurs terres et de leurs foyers. Quelque 750.000 Palestiniens dépossédés expérimentèrent ainsi l'amer statut de réfugiés, qu'ils ont conservé, avec leur descendance. Le cinéaste belge d'origine israélo-palestinienne Michel Khleifi commente les choses crûment : « Je n'en reviens toujours pas que le monde accepte le postulat raciste de l'Etat d'Israël selon lequel ce pays appartient aux Juifs. (...) Il s'est quand même passé en 1948 l'un des plus grands nettoyage ethniques de ce siècle ! » (*Le Soir*, 1997). Dans la foulée, Bichara Khader d'enfoncer le clou sur ce « dogme, l'émancipation du peuple juif que serait le sionisme : que veut dire "émancipation" quand celle-ci signifie la subordination et l'asservissement du peuple palestinien ? ».

Des expulsions « inévitables »

L'un des premiers historiens israéliens à travailler, dans les années 1980, sur le déroulement réel des événements de 1948 osa aller jusqu'au bout d'un raisonnement que, sans doute, une partie des sionistes partage : « Je ne sais pas », nous disait Benny Morris à Jérusalem en 2001, « si les expulsions de 1948 étaient morales ou immorales, je crois qu'elles étaient inévitables, étant donné le mélange des populations et l'hostilité arabe à un Etat juif. (...) Je dis que, si on se débarrasse des quatre cinquièmes de ces Arabes durant le processus de guerre, comme ce fut le cas, cela fait sens de terminer le travail. Cela eût fait sens que Ben Gourion eût terminé 100 % du travail ».

Une autre guerre, celle de 1967, allait également durablement marquer l'histoire du sionisme. L'armée israélienne conquiert en quelques jours de nombreux territoires arabes, dont Jérusalem-Est, la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les 22 % de la Palestine mandataire qu'Israël ne contrôlait pas encore, des zones désormais désignées par les termes « territoires occupés », qui étaient déjà peuplés par au moins deux millions de Palestiniens. En Israël, la victoire et la conquête de territoires qui abritent de nombreux sites religieux juifs (comme la vieille ville de Jérusalem, Hébron, Bethléem, Naplouse) allaient engendrer une euphorie nationale.

Débute alors, d'abord lentement, puis plus rapidement à partir de 1977, un processus de colonisation des territoires occupés au sein duquel un mouvement radical, le sionisme religieux, allait prendre une place de plus en plus prépondérante. Même s'il ne correspondait à l'ambition que d'une petite minorité d'Israéliens juifs, pour qui cette victoire annonçait la rédemption du peuple juif. Pour ces gens-là, le slogan « Dieu nous a donné cette Terre » traduit le sens même de leur vie de colon, qui n'a que mépris ou même haine pour les Palestiniens. Comme l'écrit Zvi Bar'el dans le *Haaretz* du 27 décembre dernier : « Ils sont les pères fondateurs du nouveau sionisme, qui est raciste, primitif et considère les valeurs démocratiques comme une erreur historique inadaptée à un véritable Etat juif ».

Dans son essai *Au nom du Temple* paru en 2013 au Seuil, le journaliste et essayiste franco-israélien Charles Enderlin faisait ce constat devant nous : « On pourrait dire "les colons ont gagné !" Le sionisme religieux a gagné. C'est le message de mon livre qui montre comment pendant la période qui débute après 1967, la mouvance des colons est devenue une force dominante dans la société israélienne, avec un discours théologique eschatologique (prévoyant la fin du monde, NDLR), qui croit que le Messie arrive, qu'il faut préparer sa venue ».

En 2017, l'historien Elie Barnavi confiait son dépit : « L'occupation est une recette pour la corruption morale individuelle et collective qui a changé la nature même de l'entreprise sioniste, dénaturé le visage du pays et sa renommée parmi les nations. Cette victoire a obscurci notre intelligence ».

Depuis 2023, cette mouvance sioniste religieuse se trouve pour la première fois intégrée au sein du gouvernement israélien, avec le projet d'abattre l'Etat de droit et des institutions comme la Cour suprême. Ce qui provoque une forte opposition et une mobilisation de larges pans de la société israélienne qui n'avaient pourtant jusque-là jamais contesté l'occupation et la colonisation des territoires palestiniens.

L'Etat-nation du peuple juif

Sans même avoir besoin des voix des plus radicaux, la Knesset, le Parlement israélien, avait pourtant déjà procédé en 2018 à la validation d'une version juive de l'Etat, version raciste disent ses opposants dont les Palestiniens. Le 19 juillet était en effet adoptée la loi consacrant Israël comme « l'Etat-nation du peuple juif », établissant notamment que le droit à l'autodétermination est réservé aux seuls Juifs, et stipulant que l'Etat « encouragera, promouvra et consolidera le développement des implantations juives ».

Le sionisme, de mouvement laïc voire même socialiste de libération nationale du peuple juif, insensible aux malheurs qu'il imposait aux autochtones palestiniens, est ainsi passé en 130 années à une phase bien plus agressive vers un suprémacisme juif assumé. Le journaliste et essayiste français Sylvain Cypel en parle dans son livre *L'Etat d'Israël contre les Juifs* (La Découverte, 2020) : « Le sionisme a toujours porté en lui l'idée de l'Etat ethnique », mais « auparavant, la loi permettait de contester les discriminations – même si la contestation était de peu d'effet. Israël est désormais un Etat formellement ségrégationniste ». Une situation qui, pour les esprits critiques de l'Etat d'Israël, valide les accusations d'apartheid lancées par des organisations nationales et internationales parmi les plus compétentes en matière de droits humains.

VIOLENCES SEXUELLES

Les agents de gardiennage seront mieux formés face au harcèlement sexuel

La commission Intérieur de la Chambre s'est penchée, ce mardi, sur une proposition de loi déposée par le PS visant à introduire une formation contre le harcèlement et les violences sexuelles pour les agents de gardiennage travaillant dans le milieu des sorties.

LAURENCE WAUTERS

La vague « Balance ton bar » a incité une série de victimes à dénoncer des agressions sexuelles commises dans des bars et établissements de nuit, mais il ne s'agirait là, soulignent les députés qui portent ce projet de loi, « que de la face visible de l'iceberg ». Ils rappellent que selon Amnesty international (sondage 2020), une femme sur cinq est victime de violences sexuelles au cours de sa vie. Le gouvernement a initié, en début de législature, un plan d'action national de lutte contre la violence de genre basé sur sept piliers, dont le fait de « mener une politique intégrée réunissant l'ensemble des secteurs et la société civile afin d'agir ensemble contre les violences de genre ». Et parmi cette société civile, les agents de gardiennage en milieu de sorties sont particulièrement concernés : « Ils doivent être vus par les victimes comme des alliés, et être un maillon de la chaîne de prévention », estime la députée PS Chanelle Bonaventure.



Les agents de gardiennage doivent être vus par les victimes comme des alliés, et être un maillon de la chaîne de prévention

Chanelle Bonaventure Députée PS

Détection des comportements suspects

La loi du 2 octobre 2017 régleme la sécurité privée et particulière, et son arrêté royal du 23 mai 2018, relatif à la formation, précise qu'une attestation spécifique est requise pour exercer dans le milieu des sorties, après avoir suivi 139 heures de cours. On retrouve, parmi les 14 modules prévus et outre les cours de base, la gestion des conflits dans ce milieu, les techniques d'esquive, les réactions adaptées en cas de situation de crise ou encore une formation sociétale et culturelle. L'idée des socialistes est d'insérer un 15^e module, de 12 heures, pour mieux détecter les comportements suspects en matière de harcèlement sexuel ou de violences sexuelles, mieux intervenir et mieux connaître les infor-

mations relatives aux centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) et les centres d'écoute à disposition pour les victimes.

Pour Bert Hoffer, directeur de la Direction Sécurité privée (Direction générale Sécurité et Prévention) du SPF Intérieur, interrogé ce mardi en commission, la proposition est une bonne idée. Mais le travail sur la question a déjà débuté, avec la commission de formation du gardiennage, qui réunit tous les acteurs concernés : « La loi de 2017 donne déjà aux agents de gardiennage les moyens nécessaires pour intervenir en cas de harcèlement : la question de savoir s'ils peuvent intervenir ne se pose pas, car ils doivent le faire », a expliqué Bert Hoffer. « Mais effectivement, l'agent doit pouvoir reconnaître ce type de situation, en sachant quels sont les lieux à risque, comme par exemple les toilettes de l'établissement (où la personne est temporairement isolée de ses amis). Il doit pouvoir réagir adéquatement et enfin il doit savoir aiguiller la victime vers les instances compétentes. »

Formation de recyclage pour les anciens agents

La proposition de loi PS, telle qu'elle est aujourd'hui rédigée, vaudrait pour les futurs agents de gardiennage, mais pas pour les actuels ; le SPF Intérieur, dans le travail actuellement mené, a quant à lui prévu une formation de recyclage, d'une durée de huit heures, pour les agents déjà en service. Selon la commission de formation, ajouter un module dans la future formation comme le prévoit le texte présenté n'est pas nécessaire : les nouvelles compétences seraient intégrées dans les matières actuelles. Bert Hoffer a dit espérer que le cursus sera adapté cette année encore.

Folklore plus safe : quand les délégués étudiants rendent leur tablier

Les cercles et le folklore amènent de la vie sur les campus et font partie de l'identité de notre université. Cela ne devrait pas être un combat de se sentir soutenu.x.e.s dans la mise en place d'un folklore plus accueillant, bienveillant, inclusif et sûr, valeurs d'ailleurs pronées par notre alma mater. Et pourtant... Dans une lettre de démission, largement partagée sur les réseaux sociaux, une dizaine de déléguées Egalité et Inclusivité de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ont annoncé, en avril dernier, qu'elles quittaient leur poste au sein de leurs cercles respectifs. Conscientes du travail à accomplir et motivées à relever les défis, les étudiantes en charge de l'égalité et de l'inclusion dans leur cercle et de leur bon respect se sentent désabusées. « Pire encore », disent-elles, « de nombreuses fausses notes se sont fait ressentir. » Elles

évoquent le manque de formation des étudiants pourtant chargés de s'occuper des safezones lors des soirées étudiantes, et ce « malgré nos demandes répétées d'aide par des professionnels », des agents de gardiennage incapables d'instaurer un cadre rassurant, des budgets insuffisants et l'absence de contact direct avec le rectorat. En décembre dernier, un viol survenait sur le campus de La Plaine, secouant de plein fouet la communauté étudiante. Le suspect était connu de la justice. La rectrice, Annemie Schaus, évoquait alors une prise de conscience du corps enseignant et du rectorat, les agresseurs n'étant pas toujours extérieurs à la communauté universitaire. Selon une enquête menée par la Fédération des étudiants francophones (FEF), un étudiant sur six estime avoir été victime de harcèlement dans l'en-

seignement supérieur. Dans un cas sur dix, il s'agit de harcèlement sexuel, la plupart du temps entre étudiants. Avec les mouvements successifs de libération de la parole, notamment sur les campus et dans les activités festives, l'Association des cercles étudiants de l'ULB avait inauguré, à la rentrée 2021, les postes de délégués pour l'inclusivité. Le travail des délégués consistait, notamment, en l'écriture de diverses chartes et en la mise en place d'une stratégie nouvelle pour les safezones. Désormais, ils et elles réclament de vraies solutions. « Nous ne voulons plus être responsables du bien-être et de la sécurité des étudiant.x.e.s en milieu festif. Nous voulons des safezones correctes et gérées par des professionnels (elles sont actuellement gérées par des étudiants, NDLR). » Contactée, l'Université libre de Bruxelles se dit

« très concernée par la sécurité » sur ses campus. Dans une communication interne, les conseils et mesures de sécurité auraient été rappelés à l'ensemble des membres de la communauté universitaire. « Nous travaillons actuellement à une politique de renforcement de la sécurité en améliorant l'éclairage et en développant le nombre de caméras de surveillance », poursuit l'université. « Une nouvelle analyse des risques est en cours dont les résultats nous diront s'il y a lieu de prendre de nouvelles mesures. » Concernant les étudiants démissionnaires, « un contact a été pris avec eux », assure l'établissement, « et une rencontre a été planifiée dans les jours prochains pour envisager comment améliorer, ensemble, la sécurité des activités étudiantes. »

CHARLOTTE HUTIN